

Je soumetts à mon collègue de Roberval pour qui j'ai infiniment d'estime, encore une fois, qu'il devrait essayer d'établir le contact avec les représentants provinciaux de sa région, les députés, les ministres, tenter de leur faire comprendre qu'il est urgent de resserrer la collaboration entre le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral si l'on veut que cette politique de recyclage de la main-d'œuvre soit efficace.

Monsieur l'Orateur, je voudrais simplement ajouter deux mots. D'ailleurs, j'insiste pour que mes remarques soient brèves. Je voudrais rappeler au ministre tout de même, et je ne veux pas laisser l'impression que je lui rappelle ces choses pour le blâmer, parce que je sais la somme de travail qu'il lui a fallu pour essayer de répondre à mes nombreuses requêtes, je voudrais rappeler au ministre que j'ai dans mon comté des cas d'immigrants dont la solution traîne de façon injuste.

Je crois que ce soir, je ferai une chose que je n'ai pas encore faite, j'en ai parlé à plusieurs reprises, je remercie le ministre de tout le mal qu'il s'est donné, de la volumineuse correspondance qu'il m'a fait parvenir sur ces problèmes, mais je découvre que toutes les décisions du ministère qui concernent les cas qui m'intéressent sont fondées sur le rapport du fonctionnaire local. Il ne doit pas être le premier venu puisqu'il signe «officier supérieur de l'Immigration,» officier supérieur, donc, il doit valoir quelque chose.

J'ai presque envie d'accuser formellement cet officier supérieur de l'Immigration de laisser traîner de façon indue les rapports qui sont sollicités de l'honorable ministre et de ses collaborateurs immédiats et puis de faire preuve, à part cela, de mauvaise volonté.

Je ne suis pas souvent d'accord avec le député de York-Humber (M. Cowan) mais tantôt quand il parlait de cette espèce de «red tape» qui a créé une espèce de complexe chez certains employés du gouvernement dans certains ministères—je crois qu'on le trouve au ministère de l'Immigration—je l'étais. Ils ont cette espèce de complexe que l'immigrant a l'air de vouloir les induire en erreur. Ils ne se rendent pas compte que ces gens, ces immigrants qui arrivent au pays, sont obligés de s'adapter à des conditions nouvelles, discutent ou enfin répondent aux questions, handicapés au départ à cause de toutes ces choses qu'ils doivent apprendre et auxquelles ils doivent s'acclimater.

Alors, je ramène le cas et je crois qu'il est superflu de répéter les noms à la Chambre, l'honorable ministre les a sur son bureau; j'ai trois cas, je crois, en suspens, dont un en particulier, que je trouve lamentable, parce que le jeune homme est obligé par la loi de faire six mois d'apprentissage s'il veut obtenir son diplôme pour lequel il a suivi des

cours, mais il n'a pas le droit de travailler sans la permission du ministère de l'Immigration. L'officier supérieur local le traîne pour toutes sortes de chinoïseries depuis, à ma connaissance, au moins sept ou huit mois.

Je crois que c'est intolérable et, encore une fois, je ne le reproche pas au ministre, je le mentionne parce que si le cas se multiplie par 265 comtés, il y aura certainement un rendement lamentable alors que le ministre fait des efforts, lui, pour moderniser et rendre plus efficace son service de recyclage de la main-d'œuvre et de l'immigration.

Dans l'autre cas, il s'agit d'un Français et ce cas paraît inexplicable. On lui a accordé la permission d'immigrer au pays et depuis qu'il est ici, il crève de faim. On lui donne, à l'occasion, une petite pitance qui ne lui permet même pas de payer son logement et sa nourriture. Il est inconcevable, à mon sens, qu'on ait permis à ce jeune homme d'immigrer ici, sans d'abord s'assurer qu'on pouvait l'adapter aux conditions nouvelles.

Je trouve aussi inconcevable que les autorités de la province de Québec, qui se plaignent de ne pas avoir l'immigration francophone désirée, négligent complètement un immigrant français, plein de bonne volonté, qui est entré au pays en remplissant toutes les conditions voulues, bref, qu'il n'y ait pas eu une espèce de comité pour l'accueillir et l'aider non seulement à comprendre, mais à s'acclimater à ce nouveau milieu dans lequel il devra vivre.

Je crois donc que le reproche s'adresse non seulement aux officiers de l'immigration du gouvernement fédéral, mais aussi à ceux qui, à Québec, sont chargés d'accueillir ces immigrants francophones et de les aider à s'adapter aux conditions nouvelles dans lesquelles ils devront vivre. Il est peut-être possible, aussi, qu'on fasse une publicité mensongère en France, tellement on est pressé d'avoir une immigration francophone, bref, qu'on fasse miroiter à ces nouveaux immigrants la possibilité de vivre dans une espèce de petit «Klondike» où il leur sera facile de découvrir une petite mine d'or qui leur permettra de se créer une petite vie bien tranquille et prospère, alors que ce n'est pas tellement le cas.

Je me limite à ces quelques remarques, monsieur l'Orateur, ne serait-ce que pour donner l'exemple aux gens de l'opposition qui, tantôt, protestaient contre mon intervention et leur rappeler d'être brefs et au point dans leurs observations.

● (9.40 p.m.)

**M. Gauthier:** Monsieur le président, pour ce qui est des remarques que l'honorable député de Trois-Rivières vient de faire au sujet du discours que j'ai prononcé tout à l'heure, je voudrais lui demander s'il